



**DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE 80630 – BEAUVAL**

Arrêté n°2019-122

***ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION
CHEMIN D'AMIENS A BEAUVAL***

Le Maire de la Commune de Beauval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-8

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande de l'entreprise LHOTELLIER de prolongation de l'arrêté 2019-117 du 18 octobre 2019

Considérant qu'en raison de la réalisation de travaux de voirie chemin d'Amiens à Beauval réalisés par l'entreprise LHOTELLIER, il y a lieu de prescrire toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents sur la voie publique et permettre le bon déroulement de ces travaux

- A R R E T E -

Article 1 – Du 09 novembre 2019 au 20 novembre 2019, la circulation ainsi que le stationnement de tous les véhicules sauf véhicules de secours seront interdits chemin d'Amiens à Beauval de l'intersection chemin d'Amiens / rue du Château d'Eau jusqu'à l'intersection chemin d'Amiens / rue de Créqui

Article 2 – Des panneaux et barrières seront placés par l'entreprise LHOTELLIER afin de délimiter la zone.

Article 3 - Le Maire et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de faire respecter l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauval, le 08 novembre 2019

Le Maire,
B. THUILLIER

